



Le Brabant wallon

Projet pédagogique

Le pouvoir organisateur s'est fixé plusieurs objectifs qui sont synthétisés par la phrase thème du projet éducatif: « L'enseignement provincial est un enseignement officiel neutre, soucieux de qualité, proche et ouvert à tous, tourné vers l'entreprise, imprégné du monde qui l'entoure et favorisant le développement de citoyens libres, tolérants et responsables ».

La neutralité de l'enseignement

L'enseignement provincial offre aux étudiants la possibilité d'approcher un grand nombre d'options philosophiques en favorisant les rencontres intramuros et extramuros avec des représentants du monde scientifique, économique, industriel, politique, social et culturel.

Ces rencontres facilitent l'acceptation par chacun des différences culturelles, intellectuelles, physiques et sociales.

La Province du Brabant wallon joue, en tant que pouvoir organisateur de cet enseignement, un rôle d'initiateur, d'animateur et d'organisateur en ce domaine.

Le souci de qualité

Le pouvoir organisateur entend amener l'élève à acquérir les compétences nécessaires à la poursuite de ses études ou à l'apprentissage du métier choisi, à la construction autonome de son savoir, au travail en équipe et à la vie en société. En ce domaine, les capacités d'écoute, de respect des autres, d'initiative, de lecture et d'auto-évaluation sont essentielles.

La participation active de l'étudiant au processus d'apprentissage est favorisée par la formation de délégués de classe, l'installation par procédure électorale des conseils de participation, la mise en œuvre d'une pédagogie de projet incluant la présence d'une personne ressource chargée de les susciter et de guider les élèves dans leur réalisation.

Cette pédagogie de projet est l'un des instruments importants de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire voulue par le pouvoir organisateur.

La formation continue des enseignants, du personnel auxiliaire d'éducation et du personnel administratif, organisée par la Province en tant qu'opérateur de formation, en collaboration avec l'association pour la promotion de la formation en cours de carrière dans le cadre du centre de formation du Brabant wallon, en collaboration avec la Communauté française dans le cadre du Centre d'Autoformation et du Pôle d'innovation technologique ou en partenariat avec les différents fonds de formation professionnelle sont le gage de la qualité des formateurs.

Ceux-ci doivent responsabiliser les étudiants dans la réalisation, le suivi et l'évaluation des projets élaborés en commun et susciter leur intérêt par l'organisation d'activités pédagogiques extramuros permettant une approche concrète des réalités scientifiques, économiques, industrielles ou culturelles.

La participation de chaque partenaire

Les conseils de participation doivent susciter l'intérêt des parents. Ils y trouveront le lieu où réfléchir, discuter, approuver, modifier, adapter le projet de l'établissement auquel ils ont confié la mission de former leur enfant.

Leur participation est indispensable au succès de cette formation. L'école ne peut en effet prendre en charge l'éducation du jeune. Il leur revient de fournir les fondements d'une éducation que l'école complète par une formation, de veiller à la présence effective de leur enfant à l'école, de vérifier l'exécution des travaux qui lui sont demandés, de lui inculquer le respect d'autrui et la nécessité d'un travail constant de l'éduquer à l'effort et de le rendre soucieux de qualité.

Le pouvoir organisateur valorise les aptitudes de chacun et le travail fourni par chacun, élément essentiel d'une reconnaissance de soi et des autres, par l'organisation ou la participation à des expositions ou des salons, de journées portes ouvertes, de semaines pédagogiques, de conférences, de séminaires et de formations accessibles au public.

Un journal interécoles sera l'instrument d'une communication au sein du pouvoir organisateur, tant entre les écoles qu'en leur sein. Une réflexion et une formation feront de la circulation de l'information un souci permanent de l'autorité provinciale, de son administration et du personnel des institutions. Des contacts étroits avec le FOREM, les chambres de commerce et d'industrie, Nivelinvest, la commission EmploiFormationEnseignement favoriseront cette communication en dehors du pouvoir organisateur.

La proximité

La Province du Brabant wallon est un pouvoir organisateur de l'enseignement officiel subventionné et, à ce titre, entend développer les synergies les plus grandes avec l'enseignement organisé par la Communauté française. Cette synergie se traduit par la recherche d'une plus grande coordination dans l'offre de formation qui est offerte aux étudiants de manière à éviter les concurrences stériles, par la réalisation de projets pédagogiques communs et la mise en œuvre de formations continuées communes.

L'ouverture et l'accessibilité à tous

L'enseignement provincial est un enseignement ouvert à tous, sans distinction de sexe, d'origine, de culture, de convictions politiques, philosophiques ou religieuses, soucieux de pluralité, de démocratie et de solidarité, dans sa conception et dans sa pratique. L'enseignement provincial est attentif aux droits et aux devoirs de chacun parmi lesquels une démarche volontaire d'apprentissage et le nécessaire respect d'autrui, lui garantissant une protection psychologique et physique.

L'accessibilité, notamment pour les plus démunis, est constamment recherchée au travers d'une réflexion sur la liaison entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, et sur la liaison entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Les bourses d'étude complémentaires octroyées par la Province dans le cadre d'une promotion de l'accessibilité à l'enseignement supérieur sont l'un des aspects d'une politique d'égalité des chances à ce niveau.

Le pouvoir organisateur provincial reste fermement attaché au principe de la gratuité d'accès à l'enseignement obligatoire.

La lutte contre le décrochage et l'échec scolaire constitue l'une de ses priorités. La Province veille à mettre en œuvre les structures favorisant la collaboration des partenaires de l'éducation concernés par cette lutte. C'est dans ce but que le pouvoir organisateur produit un effort financier essentiel en matière d'équipement didactique, de construction et d'aménagement de locaux, de

renforcement de l'encadrement éducatif et administratif de ses établissements scolaires. C'est dans ce but qu'il organise des « cours de la 2e chance » grâce auxquels tous les jeunes du Brabant wallon inscrits dans l'enseignement secondaire inférieur peuvent participer à un rattrapage préalable aux examens de seconde session, dans quelques principales matières. C'est dans ce but encore que la Province met en oeuvre une pédagogie de projet incluant la présence d'une personne ressource chargée de les susciter et de guider les élèves dans leur réalisation.

L'orientation vers le monde de l'entreprise

Pour assurer aux étudiants une qualification qui leur assure les meilleures perspectives d'emploi, le pouvoir organisateur favorise l'organisation de stages en entreprise, l'organisation de formations en collaboration avec les secteurs qui le proposent, la participation à la Charte de l'Alternance, la participation aux groupes de travail et aux commissions qui se préoccupent de l'Emploi et de la Formation.

La Province encourage la participation des institutions d'enseignement qu'elle organise à l'opération « minientreprises » et à toute forme d'opération qui fournit l'occasion de simuler la gestion d'une entreprise et la répartition du travail en son sein.

Le pouvoir organisateur souhaite créer une vitrine des relations entre Ecole et Entreprise où l'Ecole trouve un appui dans la recherche de lieux de stage, et l'Entreprise, un appui dans la recherche d'un jeune disposant d'une qualification spécifique.

Des citoyens libres, tolérants et responsables

La Province a la volonté de former des citoyens responsables, capables de motiver leurs actes et d'en assumer les conséquences. Ces citoyens doivent être respectueux des particularités de chacun et prêts à confronter les points de vue dans un souci permanent d'honnêteté intellectuelle. Ils doivent être ouverts au changement et à la remise en question, capables de créer et d'innover, épris de paix, de générosité, de justice sociale et de dignité humaine, dans une réflexion continue sur le rôle de la Société civile envers l'individu et le rôle de l'individu dans la Société civile.

Les rencontres avec des représentants du monde scientifique, économique, industriel, politique, social et culturel y pourvoient. Elles aident l'étudiant à comprendre la société démocratique. Elles lui donnent les moyens et l'envie d'y participer en citoyen responsable et actif.

La mise en oeuvre d'une éducation aux médias, via un journal interécoles, d'une radio d'école et la conception d'un journal télévisé d'élèves, la mise en oeuvre d'une réflexion sur la citoyenneté, la participation aux programmes européens Euroscola, Europolis et Socrates notamment la participation à des démarches de réflexion telles Avocat dans l'Ecole, Journaliste d'un jour, Place aux Enfants et d'autres, la collaboration avec la Fondation « Auschwitz » sont autant de moyens favorisant la recherche de cette citoyenneté responsable.

Pour répondre au défi du multilinguisme, la Province incite et favorise les échanges d'élèves et d'enseignants et les voyages d'immersion dans les pays européens limitrophes. Ces voyages et échanges alimentent une véritable réflexion sur l'eurocitoyenneté et sont les garants d'une ouverture sur l'Europe par une meilleure connaissance de son fonctionnement et des défis qu'elle doit relever.